



PLAN NATIONAL DE FORMATION 2020 La DGALN vous propose l'action de formation n°20-280

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

LE RECOURS AUX TRAVAUX D'OFFICE EN HABITAT INDIGNE

Pour vous inscrire :

Session de Toulouse : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=17690

Session de Paris : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=17070

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « Lutte contre l'habitat indigne » mis en œuvre par la DIHAL et la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-r5134.html>

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

les dates, lieux des formations et dates limite d'inscription figurent sur la page
« **IDENTIFICATION DES FORMATIONS** »

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage DIHAL/PNLHI
cheffe de projet : Meriem MALOUM
Tél. : 01 40 81 32 24
meriem.maloum@dihal.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation
Marie-France GARCINI- Cheffe de projet formation

les objectifs de la formation

Ce présent module vise à :

- distinguer le rôle du maire, président d'EPCI et/ou du Préfet en matière de mise en œuvre des travaux d'office
- connaître le déroulement et modalités d'une action d'office, ainsi que les obligations à respecter

OÙ ?

Cette formation se déroule dans les CVRH de
TOULOUSE, PARIS
**Cette formation se déroulera également en
2020
au CVRH de Clermont-Ferrand.**

vos contacts aux CVRH

figurent sur la page
« **IDENTIFICATION DES FORMATIONS** »

le public concerné – les pré-requis

Cette action s'adresse prioritairement aux agents concernés par la lutte contre l'habitat indigne en poste en préfecture, DDT(M), DDCS, DREAL, ARS, DT ARS, collectivités locales, dont les SCHS.

Nombre de stagiaires maximums : 14

Il est nécessaire d'être en poste depuis 6 à 12 mois et d'avoir des connaissances des procédures (via le vade-mecum ou le suivi du module « connaissance des dispositifs »)

IDENTIFICATION DES FORMATIONS

ACTEURS CVRH	DONNEES FORMATION – CORDONNEES CVRH
CVRH concerné : TOULOUSE Chef de projet : Nathalie ROUSSEL Coordonnées : 05 62 14 39 30 Nathalie.Roussel@developpement-durable.gouv.fr	Dates de la formation : 21 et 22 avril 2020 Dates limite d'inscription : 26 mars 2020 Lieu de la formation : CVRH de TOULOUSE adresse courriel : formation.CVRH-Toulouse@developpement-durable.gouv.fr
CVRH concerné : PARIS Chef de projet : Régine MAURICE Coordonnées : 01 44 06 16 62 regine.maurice@developpement-durable.gouv.fr	Dates de la formation : 18 et 19 mai 2020 Dates limite d'inscription : 20 avril 2020 Lieu de la formation : CVRH de PARIS – 2 rue Alfred Fouillée - 75013 adresse courriel pour l'envoi des bulletins : inscription-formation-ifdc.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr

CONTEXTE

La lutte contre l'habitat indigne requiert des connaissances spécifiques des dispositifs existants dans lesquels les aspects techniques, juridiques, sanitaires, sociaux et humains sont étroitement impliqués.

Le présent module « Le recours aux travaux d'office en habitat indigne » constitue un module de perfectionnement et nécessite que les stagiaires aient des connaissances de base ou aient suivi le module « Connaissances des dispositifs »

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

Les intervenants sont des correspondants techniques du pôle national LHI.

Programme :

La formation se déroule sur deux journées.

Les horaires seront précisés sur la convocation.

Elle comprend les séquences suivantes :

Séquence de réactivation des connaissances

Savoir choisir la procédure adaptée

Découverte du raisonnement à suivre pour choisir la procédure adaptée à partir d'études de cas

Étude de cas en sous-groupe

Restitution en plénière